République française

Mairie d'Olivese

Département de la Corse du sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Décembre 2014

OBJET : Attribution d'indemnité au Receveur Municipal

Nombre de membres : **11**
Afférents au conseil : **11**
En exercice : **11**

Date de la convocation : 29/11/2014
Date d'affichage : 29/11/2014
Ayant délibéré : 9 Vote pour : 9
Vote contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil quatorze, le cinq décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivese, sous la Présidence de M. Jean Luc MILLO, Maire de la Commune d'OLIVESE.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur MARTINO Enzo a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. BRUNETTI Alain
M. CIPRIANI Jean-Marie	Mme OBENAUS née DURAND Isabelle
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUISQUET Sandra	**Etaient absents**
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	Mme CIPRIANI née GIACOMETTI Marie Louise
M. MARTINO Enzo	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Pierre-Antoine	

Le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, une nouvelle délibération doit être prise lors de changement de comptable du Trésor. L'indemnité est calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté précité.

Il s'agit de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
Le Maire propose donc à l'Assemblée d'approuver le principe de l'attribution de l'indemnité de concours du receveur municipal.

Après avoir ouï son Président, le Conseil Municipal accepte les propositions du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 08 Décembre 2014

Le Maire,
Jean-Luc MILLO,

MAIRIE D'OLIVESE CORSE DU SUD

SOUS-PREFECTURE SARTENE
11 DEC. 2014
Arrivée le.....n°.....
1081